

—
AVIS
—

Avis sur le budget primitif 2025

Un budget responsable et ambitieux dans un contexte national grave

DECEMBRE 2024





AVIS
Sur le budget primitif 2025
Un budget responsable et ambitieux dans un
contexte national grave

Assemblée plénière du 16 décembre 2024

Rapporteur : Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget - Finances »

Résultats des votes :

170 votants

168 ont voté POUR

0 a voté CONTRE

2 se sont abstenus

Numéro de l'avis : 2024-05

Sommaire

Introduction	4
1 Le projet soumis au CESER par l'Exécutif	5
1.1 Des évolutions globales à relativiser par suite de modifications importantes de périmètre liées au ferroviaire.	5
1.2 Un projet de budget primitif impacté par le contexte financier national depuis les orientations budgétaires estimées début octobre	8
1.3 La proposition de l'Exécutif en recettes	9
1.4 La proposition de l'Exécutif en dépenses de crédits de paiement	11
1.5 Le projet en autorisations de programme pluriannuelles	15
2 Les observations du CESER.....	16
2.1 Calendrier de la délibération.....	16
2.2 Concernant la présentation du projet de budget.....	16
2.3 Des dépenses contraintes par les recettes mais préservant les grands équilibres de la stratégie budgétaire régionale.....	18
2.4 Concernant les incertitudes sur les décisions de l'Etat impactant les marges de manœuvre de la Région.....	20
Conclusion	22
Contributeurs.....	23
Remerciements.....	25
Déclarations des groupes.....	26
Résultats des votes individuels.....	35

Introduction

Le CESER répond à une obligation légale de consultation sur les documents budgétaires dont le budget primitif constitue une pièce maîtresse. Il analyse le document qui lui est soumis, avant de formuler ses observations.

1 Le projet soumis au CESER par l'Exécutif

1.1 Des évolutions globales à relativiser par suite de modifications importantes de périmètre liées au ferroviaire

Le tableau 1 fait apparaître une enveloppe globale budgétaire prévisionnelle de 5 188,5 M€ pour 2025, en progression de 649,5 M€ soit +14 % par rapport au budget primitif 2024 (4 539M€).

Il importe toutefois pour établir une véritable comparaison d'un exercice sur l'autre de retraiter ce montant en considérant deux éléments bouleversant le périmètre :

- La part de l'enveloppe en faveur de l'exploitation des TER financée par les recettes commerciales.

La convention Région-SNCF adoptée en décembre 2023 pour la période 2024-2033 assure la phase transitoire vers l'ouverture concurrentielle de l'exploitation des services TER ; une ouverture qui devra être opérationnelle sur l'ensemble du territoire au 25 décembre 2033. A compter du 1^{er} janvier 2025, il faut désormais inscrire au budget régional l'ensemble des recettes et charges de l'exploitation des services TER et non plus seulement la dépense de subvention versée à la SNCF pour équilibrer le différentiel charges -produits (de l'ordre de 600 M€ annuels). Ce sont ainsi 370 M€ qui sont inscrits en recettes nouvelles et en dépenses nouvelles de fonctionnement, et se neutralisent en jeu d'écritures modifiant le volume du budget mais sans conséquence pour l'équilibre budgétaire régional.

- Le matériel roulant ferroviaire.

Dans le cadre de la reprise par la Région des actifs ferroviaires pour garantir aux opérateurs une équité de traitement, ces actifs (matériel roulant en premier lieu) sont confiés à valeur nette comptable en plusieurs exercices budgétaires à une société publique locale (SPL) initiée en octobre 2024 par deux premiers actionnaires, la Région et la communauté d'agglomération de VICHY (en attendant d'autres collectivités). La SPL devra assurer le portage financier et opérationnel de ces actifs pour les valoriser au mieux. A noter que les matériels roulants avaient été financés depuis plusieurs décennies à 100 % par subvention Région à la SNCF qui en demeurait propriétaire.

L'impact de cette nouvelle formule de portage d'actifs est important sur les inscriptions budgétaires 2025 de la Région :

- Une capitalisation de la SPL en dépense d'investissement de l'actionnaire Région à hauteur de 58M€ pour 2025.
- Une recette nouvelle d'investissement de 407 M€ au titre de « droits d'entrée » versés par la SPL structure de portage ; cette enveloppe constituant la valorisation d'une première part d'actifs ferroviaires.
- Une dépense d'investissement en matériel roulant portée au même montant de 407 M€ au sein du chapitre transports, contre 130 M€ inscrits au budget primitif 2024. La dépense 2025 en hausse de 277 M€ doit permettre notamment de renouveler à mi-vie deux séries de rames.

Deux autres éléments viennent modifier le périmètre dans des proportions beaucoup plus faibles :

- Un changement de périmètre lié à la mise à disposition de la Région de 756 km de routes nationales pour entretien, exploitation et aménagement jusqu'au 31 décembre 2029 et donnant lieu de la part de l'Etat à un droit à compensation de 35 M€.
- Le FEADER doit obligatoirement être inscrit dans les comptes de la Région selon des critères qu'elle ne maîtrise pas et qui sont décidés ailleurs. L'enveloppe prévue à hauteur de 160 M€ pour 2025 étant cependant quasi identique à celle de 2024, elle ne fausse pas la comparaison pour cet exercice et les comptes sont souvent présentés hors FEADER.

Si on fait abstraction des écritures relatives à l'exploitation des TER et du matériel roulant ferroviaire confié à une structure de portage, et hors FEADER, de BP 2024 à BP 2025, les recettes hors emprunt diminuent de 120 M€. Elles passent en effet de 3 977 M€ en 2024 (recettes de fonctionnement 3 490 M€ et recettes d'investissement hors emprunt hors FEADER 487 M€) à 3 856,5 M€ pour les mêmes recettes en 2025 une fois déduites l'enveloppe de 370 M€ en fonctionnement au titre des recettes directes TER et celle de 407 M€ en investissement au titre des droits d'entrée SPL AFAM.

Tableau 1 : comparaison entre BP 2023/BP 2024/OB 2025 (CA réalisé estimé) et le projet du BP 2025

En M€ (aux arrondis près)	Rappel BP 2023	BP 2024 (1)	CA estimé 2024 (octobre 2024)	OB 2025 (CA réalisé estimé) (2)	Projet BP 2025 (3)
Recettes réelles					
Recettes de fonctionnement	3 388,5	3 490,0	3 541,0	3 571,0	3 826,0
Recettes d'investissement hors emprunt hors Feader	507,8	487,0	404,0	739,0	807,5
Emprunt	400,0 (inscrit)	400,0 (inscrit)	249,0 (mobilisé)	222,0 (mobilisé)	395,0 (inscrit)
Total recettes hors Feader	4 296,3	4 377,0	4 194,0	4 532,0	5 028,5
Feader	410,5	162,0	162,0	160,0	160,0
Total recettes	4 706,8	4 539,0*	4 356,0	4 692,0	5 188,5*
Dépenses réelles					
Fonctionnement	2 657,0	2 726,0	2 632,0	2 671,0	3 057,7
Investissement hors capital dette hors Feader	1 401,0	1 402,0	1 357,0	1 600,0	1 691,4
Capital dette	238,0	249,0	249,0	226,0	220,9
Total hors Feader	4 296,0	4 377,0	4 238,0	4 497,0	4 970,0
Feader	410,5	162,0	162,0	160,0	160,0
Capitalisation SPL					58,0
Total dépenses	4 706,8	4 539,0*	4 400,0	4 657,0	5 188,5*
En M€ (aux arrondis près)	Ecart OB à BP 2025 (3) - (2)	Ecart BP 2024 à BP 2025 (3) - (1)	BP 2025 hors effet périmètre ferroviaire (4)	Evolution (4) - (1)	
Recettes réelles					
Recettes de fonctionnement	255	336,0	3 456,0	-34,0	
Recettes d'investissement hors emprunt hors Feader	68,5	320,5	400,5	-86,5	
Emprunt	173,0	-5,0			
Total recettes hors Feader	496,5	651,5			
Feader	-	-2,0			
Total recettes	496,5	649,5			
Dépenses réelles					
Fonctionnement	386,7	331,7	2 687,7	-38,3	
Investissement hors capital dette hors Feader	91,4	289,4	1 356,0	-46,0	
Capital dette	-5,1	-28,1			
Total hors Feader	473,0	593,0			
Feader	-	-2,0			
Capitalisation SPL	58,0	58,0			
Total dépenses	531,5	649,5			

*hors 62,8 M€ emprunts revolving 2024 et 43,6 M€ emprunts revolving 2025

1.2 Un projet de budget primitif impacté par le contexte financier national depuis les orientations budgétaires estimées début octobre

L'encaissement des fractions régionales de TVA en 2024 revu à la baisse

Pour les deux fractions de TVA qui représentent la moitié du volume de recettes régionales, l'estimation d'encaissement pour 2024 par l'Exécutif a dû être revue à la baisse de -60 M€ : elle devrait s'établir à 2 090 M€ au lieu de 2 151 M€ estimés début octobre dans le rapport d'orientations budgétaires.

Cette situation n'est qu'un des révélateurs du contexte financier national beaucoup plus dégradé en fin d'exercice 2024 qu'escompté en début d'année.

Le déficit public de la France a été réévalué de -4,4 % en décembre 2023 à -6,1 % en octobre 2024, avec une dette publique de plus de 3100 milliards et un impact à la hausse sur les taux atteignant un niveau parmi les plus élevés en Europe. Ceci a entraîné de la part du Gouvernement démissionnaire des mesures de redressement des comptes publics dans son projet de loi de finances avec un appel à contribution des collectivités territoriales, dont les Régions. L'Exécutif a donc construit son hypothèse budgétaire en intégrant ces contraintes telles que proposées par le Gouvernement pour ce qui regarde les recettes, et selon la proposition du Sénat, moins contraignante, pour ce qui concerne le principe d'un fonds de réserve à inscrire en dépense. La loi de finances n'ayant pas été adoptée, son impact -provisoire- est susceptible d'être revu dans un sens ou dans un autre à travers une décision modificative budgétaire ultérieure.

L'impact du projet de loi de finances peut être résumé comme suit :

Des recettes minorées de - 84 M€ de BP à BP par effet pour l'essentiel

- Un gel de la TVA à son niveau bas susceptible d'être encaissé en 2024 (-60 M€ par rapport à décembre 2023),
- La suppression de la dotation de compensation de la taxe professionnelle servant depuis longtemps de variable d'ajustement -15 M€,
- La baisse de 2 points du FCTVA -8M€.

Une dépense nouvelle créant un fonds de réserve (sorte d'épargne forcée sur compte au trésor) estimé à 33 M€ selon la rédaction du Sénat revoyant à la baisse l'effort demandé (1 milliard contre 3 milliards)

Soit un manque à gagner de 125 M€ au moins en application du projet de loi de finances aujourd'hui abandonné, mais dont le remplacement demeure inconnu.

S'agissant de l'évolution des montants des crédits esquissés en octobre dans les orientations budgétaires.

Le volume est par construction dans les rapports d'orientations budgétaires toujours inférieur à celui inscrit au budget primitif, même hors tout effet de périmètre.

En effet il s'agit :

- Dans les orientations budgétaires d'enveloppes susceptibles d'être réalisées au compte administratif ajustées avec les recettes par un emprunt susceptible d'être mobilisé (222 M€).
- Dans les budgets primitifs d'enveloppes prévisionnelles jamais réalisables à 100 % et ajustées avec les recettes par un plafond d'emprunt inscrit pour équilibre (395 M€).

L'écart entre ces deux types d'enveloppes, de l'ordre de 500 M€ en recettes et dépenses, est beaucoup plus important que celui observé en 2023 (250 M€) et 2024 (185 M€). Ceci traduit bien à la fois l'impact de la loi de finances et celui des effets de périmètre dans le ferroviaire.

Par contre, l'écart entre emprunt mobilisé estimé et emprunt d'équilibre demeure globalement constant (moins de 200 M€) par rapport aux exercices antérieurs ; ce qui traduit une perspective de taux prévisionnels de mandatement demeurant élevés.

1.3 La proposition de l'Exécutif en recettes

Si les recettes progressent globalement de 14 % (+ 650 M€) de 2024 à 2025, le tableau de synthèse des prévisions de recettes présenté page 12 du rapport de l'Exécutif fait ressortir une tendance plus préoccupante si on fait abstraction de l'effet de périmètre non seulement sur le ferroviaire (exploitation et matériel) mais aussi sur la mise à disposition des routes nationales et sur les fonds européens.

On observe ainsi de BP 2024 à BP 2025 des réductions de recettes hors FEADER et hors emprunt de l'ordre de -170 M€, dont -120 M€ lié au seul effet de périmètre sur le ferroviaire. Cette évolution combine :

- -84 M€ soit -2,5 % pour les recettes de fonctionnement
- -87 M€ soit - 18 % pour les recettes d'investissement hors effet de la reprise par la Région, à travers une SPL qu'elle constitue, d'actifs ferroviaires qu'elle a financés mais dont elle ne détenait pas la propriété.

Les recettes de fonctionnement (- 84 M€) combinent des baisses et des hausses

A la baisse

On enregistre en premier lieu l'impact de la loi de finances rejetée mais qui a servi de socle à la construction du budget régional. Cet impact porte sur la première recette (fractions de TVA en baisse de 91 M€ de BP à BP) et sur les dotations d'Etat (-19 M€ de BP à BP).

En second lieu, les fonds européens font l'objet d'un décalage de versement introduisant une baisse de 18,5 M€.

De plus, il est à noter une réduction de -5,5 M€ des concours de France compétence au titre de l'apprentissage.

A la hausse

La principale hausse traduit la difficulté de prévision des recettes pour la TICPE au titre de la formation professionnelle qui avait été sous-évaluée en décembre 2023 (57 M€) alors que le rendement devrait être accru de 80 % en 2024 et persister à ce niveau en 2025 (103 M€).

On enregistre aussi cette même difficulté de prévision sur le rendement des cartes grises plus favorable que prévu en 2024 et qui pourrait demeurer à ce niveau.

Les autres recettes de fonctionnement devraient être stables.

Les recettes d'investissement (-87 M€)

La principale évolution concerne les fonds européens en réduction de 66 M€ entre deux périodes de programmation.

Une autre réduction (-8 M€) a trait au FCTVA à l'instigation de l'Etat dans le projet de loi de finances.

1.4 La proposition de l'Exécutif en dépenses de crédits de paiement

Evolution des dépenses de crédits de paiement hors dette de BP 2022 à BP 2025

Fonctionnement

Aux arrondis près en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement hors dette					
Frais des groupes d'élus et péréquation	3,00	5,00*	5,40	5,40	-
Services généraux	146,00	162,70	168,00	173,74	5,70
Formation professionnelle et apprentissage	349,80	303,00	302,40	794,00	-37,30
Enseignement	450,30	527,30	528,90		
Culture sports loisirs	63,20	71,20	71,20	68,70	-2,50
Santé et action sociale	4,70	4,00	4,00	8,20	4,20
Aménagement des territoires	11,90	12,80	12,80	16,30	3,50
Fonds européens	73,70	69,30	80,0	69,30	-10,70
Environnement	35,60	32,70	32,70	22,30	-10,40
Transports	1 253,00	1 320,30	1 350,30	1 329,40	-21,00
Action économique	101,30	89,00	89,00	85,40	-3,60
Total fonctionnement hors frais financiers et hors effet périmètre	2 492,80	2 597,50*	2 644,70	2 572,80	-71,90
Charges TER nouvelle convention d'exploitation				370,00	370,00
Crédits mis en réserve				33,30	33,30
Total fonctionnement hors dette hors dotations aux provisions	2 492,80	2 597,50*	2 644,70	2 976,10	331,40

* Hors effet de périmètre

Tableau élaboré par le CESER

Investissement

Aux arrondis près en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
Investissement hors capital dette					
Services généraux	38,2	21,7	26,0	16,9	-9,1
Formation professionnelle et apprentissage	24,8	27,0	27,0	334,7	-53,2
Enseignement	360,2	400,7	361,0		
Culture sports loisirs	60,0	60,7	77,0	83,9	6,9
Santé et action sociale	13,8	11,2	11,0	18,0	7,0
Aménagement des territoires	181,4	132,7	176,0	187,0	11,0
Gestion des fonds européens hors FEADER	115,7	172,4	152,0	154,8	2,8
Environnement	54,3	26,2	27,0	39,2	12,2
Transports	270,1	299,1	333,0	639,2 (1)	299,2
Action économique	264,5	249,1	212,0	217,7	5,7
Total hors FEADER	1383,1	1401,1	1402,0	1 691,4	282,5
FEADER	409,0	410,5	162,4	160,0	-2,4
Total investissement hors capital dette	1792,1	1811,6	1564,4	1 851,4	287,0

(1) Y compris droits d'entrée SPL matériel roulant 407 M€

Tableau élaboré par le CESER

Le budget des politiques régionales et services généraux augmente globalement de 600 M€ hors écritures financières, mais baisse de 84 M€ hors effet de périmètre dans le ferroviaire.

En section de fonctionnement

Hors effet de périmètre (+370 M€) et hors crédits mis en réserve du fait de la loi de finances (+ 33,3 M€), les crédits de fonctionnement sont en réduction de 72 M€, soit - 2,7 %, ou de l'ordre de -80 M€ hors fonds européens. Ceci est obtenu essentiellement en affinant le pilotage budgétaire sur les chapitres budgétaires de l'enseignement et la formation et des transports qui représentent 82 % des crédits de fonctionnement :

- La principale baisse concerne l'enseignement et la formation : - 37 M€ soit -4,5 %

Dans le budget primitif 2024, la facture énergétique des lycées avait été surestimée : on considère que le pilotage ajusté depuis lors pourra être poursuivi, permettant d'économiser une dizaine de millions d'euros. Il est prévu par ailleurs un recentrage de la formation professionnelle (- 26 M€) notamment sur les métiers en tension.

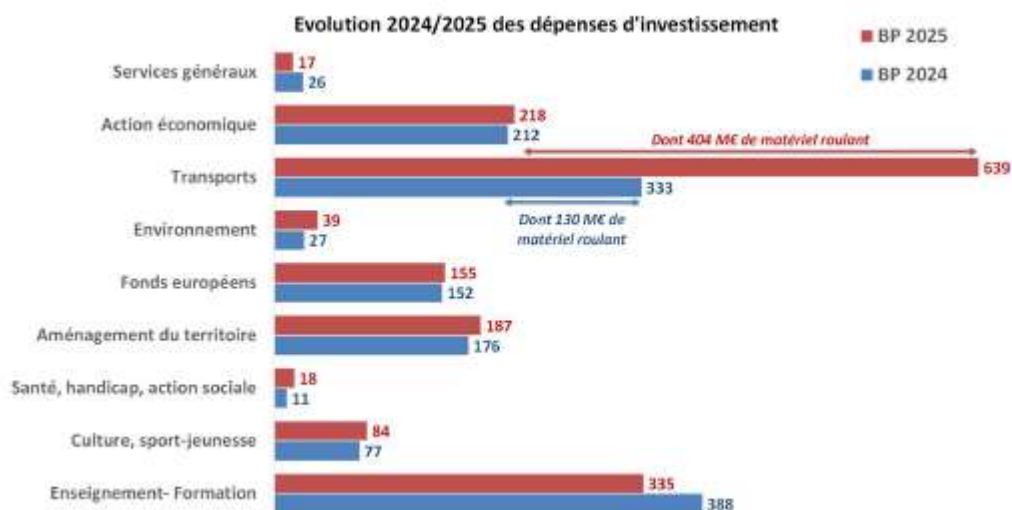
- Le second poste en réduction relève des transports -21 M€ en faveur de l'exploitation des TER dont la recette commerciale avait été sous-estimée en 2024, ou pour les transports interurbains et scolaires.

D'autres réductions impactent les crédits de fonctionnement en matière d'environnement (-10 M€) par recentrage sur les compétences en matière d'espaces naturels, ou par l'achèvement du programme de rénovation énergétique et une suspension des soutiens à la biodiversité.

Enfin, avec des réductions d'enveloppe plus faibles (-3 M€), un recentrage est opéré en matière d'action économique pour la gestion des bourses d'enseignement supérieur, pour les pôles de compétitivité, ou pour les appuis à certains secteurs économiques (ex : arrêt de certains dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire).

En section d'investissement

Le graphique présenté dans le projet de budget primitif montre que le principal chapitre en évolution est celui des transports au titre du matériel roulant intégré dans la nouvelle SPL, comme il a été indiqué précédemment.



La plupart des autres chapitres font dans une moindre mesure l'objet d'une progression de leur enveloppe :

- L'environnement +12 M€
- L'aménagement des territoires +11 M€
- La santé et l'action sociale + 7 M€
- L'action économique + 5,7 M€
- La culture, le sport et les loisirs +6,9 M€

L'un des chapitres connaît cependant une réduction forte de crédits: la formation/enseignement - 53 M€, dont - 47 M€ dans les lycées publics et -6 M€ dans les lycées privés.

Ce chapitre avait bénéficié en 2024 d'un pic d'investissement au titre du plan d'investissement et devrait voir se substituer en 2025 une multitude de petites opérations d'entretien et de maintenance à un faible nombre d'opérations lourdes.

La charge de la dette et les charges financières

La charge de la dette devrait être réduite en 2025 par effet combiné d'une stabilité des intérêts de la dette à hauteur de 80 M€ et par la diminution du volume d'emprunts obligataires in fine et donc du capital de la dette, en baisse de 28,4 M€.

Par contre, deux nouvelles charges financières devraient être inscrites en dépenses nouvelles :

- La capitalisation de la SPL à hauteur de 58 M€ en investissement
- La mise en réserve de recettes demandée par la loi de finances à hauteur de 33,3 M€ en section de fonctionnement.

1.5 Le projet en autorisations de programme pluriannuelles

En section de fonctionnement

Les autorisations d'engagement nouvelles devraient passer de 1 351 M€ en 2024 à 1 409 M€ en 2025, en quasi-stabilité. La part relative des transports s'accroît de 38 à 45 %. Ces engagements pluriannuels se déclinent habituellement en un ou deux exercices.

En section d'investissement

Les autorisations de programme d'investissement nouvelles devraient passer de 1 817M€ en 2024 à 1 700 M€ en 2025, avec une part relative également en forte croissance pour les transports (41 % en 2025 contre 26 % en 2024). Le budget transport passe en investissement de 479 M€ à 723 M€ soit + 244 M€ traduisant la mise en place de la SPL qui portera le financement du matériel roulant.

La relative décroissance des AP nouvelles (-6%) permet de maîtriser le stock d'investissement à décliner au cours des exercices à venir.

2 Les observations du CESER

2.1 Calendrier de la délibération

Le rejet de la loi de finances pour 2025 soulève la question de la pertinence du calendrier d'un vote du budget primitif régional avant de disposer d'une vision claire sur les intentions de l'Etat en matière de contribution de la Collectivité au redressement des comptes publics. Plusieurs régions ont choisi de différer l'adoption de leur Budget Primitif. A notre connaissance, Provence Alpes Côte d'Azur, Bretagne, Grand-Est, Pays de la Loire adoptent leur BP en décembre. Bourgogne-France -Comté, Hauts-de-France et Occitanie ont différé l'adoption de leur BP.

Le CESER approuve le choix de l'Exécutif de présenter son projet de budget en décembre 2024 malgré les incertitudes du contexte national politique et financier.

Il est essentiel que dans un contexte national troublé la Région n'ajoute pas pour les partenaires de la Région de nouvelles difficultés dès le début de l'exercice 2025 pour conduire leurs projets.

Cela ne pose d'ailleurs aucune difficulté technique dans la mesure où :

- Une décision modificative budgétaire exceptionnelle peut toujours intervenir comme ce fut le cas en 2021 lors de la crise sanitaire.
- L'hypothèse retenue en matière de contribution de la Région à l'effort collectif - de l'ordre de 125 M€ en application des propositions du Gouvernement et du Sénat - est assez importante pour limiter le risque de son augmentation

2.2 Concernant la présentation du projet de budget

Le CESER apprécie que le document lui ait été transmis comme lors des deux exercices précédents avec quelques jours d'anticipation sur la date limite légale.

Il retrouve bien la pédagogie habituelle sur les recettes et l'équilibre général du budget.

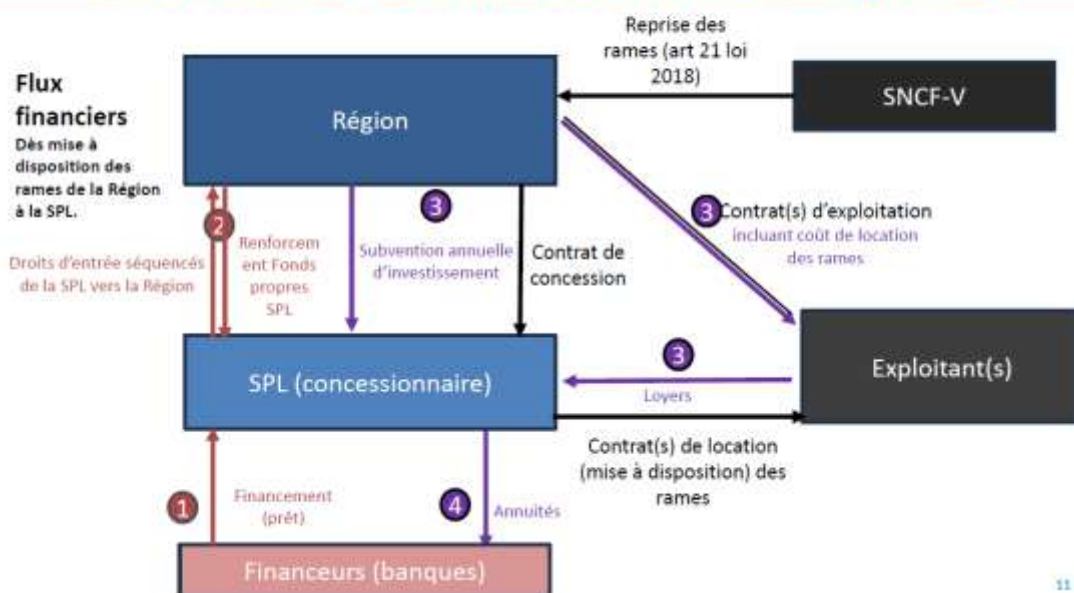
Il apprécie tout particulièrement de bénéficier pour la première fois depuis longtemps d'une explicitation claire dans le texte (pp 13-14, 62-63) sur l'évolution des enveloppes de crédits de paiement dans les différents chapitres.

Il salue à nouveau la qualité de la présentation orale en commission par les Services de la Région qui ont permis de préciser encore ces éléments et de clarifier davantage l'intervention de la Région sur le matériel roulant ferroviaire.

Cette intervention a permis en effet la présentation d'un schéma des mécanismes contractuels et financiers avec la SPL relative aux actifs ferroviaires (matériel roulant

et à terme ateliers de maintenance). Ce schéma -à compléter par un échange prévu début 2025 avec le vice-président délégué aux transports - constitue une première réponse à une demande du CESER dans son avis sur les orientations budgétaires. Il permet de situer les flux de fonds propres de la Région vers la SPL (58 M€), des droits d'entrée versés par la SPL (407 M€ sur la valeur nette comptable d'une première part d'actifs ferroviaires à hauteur des besoins d'investissement en matériel roulant en 2025.

SPL Ferroviaire Mécanismes contractuels et financiers



Source Conseil Régional

2.3 Des dépenses contraintes par les recettes mais préservant les grands équilibres de la stratégie budgétaire régionale

Sur l'équilibre général

Le CESER prend acte du projet de contribution à hauteur de 125 M€ à l'effort de redressement des finances publiques.

Il relève que malgré la forte tension exercée sur les recettes la Région maîtrise ses dépenses dans le respect des principes qu'elle s'est fixée pour sa stratégie budgétaire de mandat 2022-2027 :

- Une progression des dépenses de fonctionnement en deçà des recettes de fonctionnement. De fait les dépenses diminuent davantage (-3 %) que les recettes hors effet de périmètre (-2,5 %).
- Un niveau d'épargne brute stabilisé à hauteur de 768 M€.
- Un volume de crédits d'investissement maintenu à haut niveau : 1,7 milliard et 1,3 milliard hors montage financier dédié au matériel roulant, contre 1,4 milliard au BP 2024.

Concernant les dépenses de fonctionnement -72 M€ soit -2,7 % hors effet de périmètre et y compris fonds européens

Les transports et l'enseignement-formation représentent respectivement 56 % et 26 % des dépenses de fonctionnement, et les économies proposées par l'Exécutif représentent 58 M€ soit 82 % du volume de la réduction d'enveloppe :

- 26 M€ formation professionnelle et apprentissage
- 11 M€ lycées et enseignement supérieur
- 21 M€ transports

En matière de formation professionnelle, le CESER note qu'une phase transitoire s'engage pour définir une nouvelle stratégie en lien avec France Travail qui vient de signer avec l'Etat un nouveau pacte d'investissement dans les compétences (PIC). Il souhaite que la réponse aux besoins des entreprises et des personnes soit satisfaite, tout particulièrement pour répondre aux pénuries préoccupantes de personnels dans les métiers en tension. Ceci est d'autant plus gênant que :

- Le PIC signé par l'Etat et France travail est en réduction drastique
- La Région n'a pas encore défini ses axes d'intervention en 2025, ce qui provoque un décalage et une réduction des dépenses pour l'exercice
- Ceci s'ajoute aux évolutions à la baisse constatées les années précédentes.

Il demande que la Région poursuive son appui à l'apprentissage malgré la perte de compétence régionale et la baisse consécutive en 2024 du fonds de fonctionnement de cette politique. Il déplore en outre la décision de France Compétences de réduire sans

concertation de 5,5 M€ sa contribution en fonctionnement. Ceci est important pour assurer la pérennité des formations dans les CFA.

Pour les lycées, prenant acte d'une conjoncture plus favorable en matière de prix de l'énergie, il demande que soit respectée la plus grande vigilance dans la mise en œuvre depuis 2023 de l'amélioration préventive de la performance énergétique source d'économies budgétaires.

Il appelle de ses vœux un pilotage au plus juste des bourses de mobilité internationale sans compromettre les objectifs de rayonnement et d'attractivité d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Concernant les transports dont le budget de fonctionnement dépasse 1,3 milliard, le CESER souhaite que les prévisions soient affinées au maximum pour les TER comme pour les transports par autocar.

S'agissant des dépenses de personnel, le CESER s'interroge sur :

- La maîtrise de l'enveloppe de la masse salariale en 2025 compte tenu des différentes augmentations annoncées (CNRACL, protection sociale complémentaire, taux URSSAF maladie)
- La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et le dialogue social qui doit l'accompagner.

Le CESER prend acte de la priorité annoncée sur les espaces naturels pour la politique de l'environnement. Il s'interroge sur les contours des réductions d'enveloppe proposées en section de fonctionnement (-10 M€) notamment en matière de biodiversité, ceci alors qu'on constate une augmentation équivalente sur l'énergie en investissement.

En matière d'action économique, il s'interroge sur les économies en matière de pôles et clusters ou de l'économie sociale et solidaire. Le rapport de l'exécutif demeure imprécis à ce sujet. Le CESER estime que ces politiques sont essentielles pour préparer l'avenir :

- La préservation du modèle économique des pôles de compétitivité est importante pour soutenir l'innovation, la réindustrialisation et la compétitivité des entreprises du territoire
- Comme l'a souligné Régions de France, l'économie sociale et solidaire doit être promue comme un levier de transformation économique, sociale et écologique au cœur des territoires.

Le CESER rappelle que certaines dépenses de fonctionnement constituent des investissements d'avenir et doivent être préservées.

Concernant les dépenses d'investissement

Le CESER prend acte de la constitution d'un outil de portage du matériel roulant qui devrait permettre à la Région de procéder au « saut d'offre » annoncé dans sa feuille de route Mobilités 2035 dans un cadre d'équité entre les opérateurs à venir pour exploiter les TER. Le CESER demande que la création de la SPL Actifs ferroviaires et Appui à la Mobilité (AFAM) s'accompagne de la définition des critères d'évaluation de son activité et de la qualité de service apportées par l'outil. Il apprécierait la création d'une commission de suivi à laquelle il serait associé.

Il note que l'investissement dans les lycées, en réduction d'enveloppe de 53 M€ après le pic de financement de 2024 en faveur d'opérations lourdes, devrait être redéployé sur de multiples petites opérations. Il souhaite que ceci puisse être l'occasion d'une politique d'équilibre des territoires attendue par le CESER en matière d'offre de formation pour satisfaire au mieux les besoins.

Il renouvelle son attachement à une complétude des réseaux à très haut débit, notamment en ex Auvergne, et à une attention particulière à porter en faveur de la résilience de ces réseaux, qu'ils soient à la main des collectivités ou des opérateurs privés.

De manière générale, dans un contexte de contraintes sur les recettes, il souhaite que les priorités en matière d'investissement s'orientent vers le plus grand effet levier de développement au service de l'ensemble des territoires et que les économies se concentrent sur les actions ne relevant pas de la compétence régionale.

2.4 Concernant les incertitudes sur les décisions de l'Etat impactant les marges de manœuvre de la Région

L'absence de loi de finances lors du vote d'un budget primitif, le niveau du déficit public national et l'absence de gouvernance stable du Pays sont inédits.

Dans ce contexte national difficile, les Régions, et la Région Auvergne Rhône Alpes en particulier, bénéficient d'un cadre légal et d'une taille critique permettant des marges de manœuvre plus importantes pour investir que d'autres collectivités telles que les Départements dont l'essentiel des dépenses sont fléchées a priori. Mais ceci est fragile.

Le CESER a souligné à maintes reprises la nécessité de prioriser des investissements d'avenir, inscrits comptablement en section d'investissement ou de fonctionnement.

Ceci suppose des relations financières clarifiées et stabilisées avec l'Etat. Comme le souligne la Cour des Comptes dans son rapport de 2024 sur les finances publiques locales,

(Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, p 9) « La question de la mise en place de mécanismes à même de garantir

la réalisation de l'ensemble des objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 reste ainsi sans réponse à ce jour. »

Le CESER souhaite que l'incertitude du contexte national soit rapidement levée.

La question des recettes régionales doit être résolue. Elle ne doit pas introduire de nouvelles charges pour la Région. Ainsi, face au risque d'une nouvelle charge régionale de 15 M€ sur les péages ferroviaires, le CESER demande que cette dépense fixée dans un cadre national entre l'Etat, SNCF Réseau et les Régions ne constitue pas une nouvelle variable d'ajustement au détriment du budget régional.

Mais l'incertitude pose d'autres questions. Elle pèse en effet sur l'économie et notamment sur l'économie régionale, à travers un risque de perte de confiance :

- Des investisseurs pour l'avenir et des entreprises génératrices de PIB
- Des collectivités communales et intercommunales, sources d'une commande publique à fort effet de levier sur l'économie
- Des consommateurs alimentant la TVA première recette de la Région

Pour le CESER un cap politique tourné vers l'avenir est indispensable pour permettre à la Région et l'Etat :

- De satisfaire leurs obligations contractuelles sur des opérations structurantes telles que celles inscrites au CPER. Le risque d'une année « blanche » est préoccupant.
- De passer le contrat de responsabilité que le CESER avait appelé de ses vœux dans le rapport de saisine sur les relations financières et contractuelles.

Conclusion

Le Budget primitif de 2025 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes présente des caractères inédits. Son élaboration est fondée sur le projet de Loi de Finances 2025 devenu caduc après l'adoption de la motion de censure.

De façon plus générale les conditions de participation des collectivités territoriales françaises au redressement des comptes publics ne sont pas arrêtées au moment de l'élaboration de ce budget primitif. Ce dernier met en place le début d'un nouveau mode de financement du transport ferroviaire pour la Région : son incidence budgétaire va être considérable et déjà les dépenses et recettes réelles s'établissent bien au-delà du budget primitif précédent. Dans ce contexte d'incertitude et de mutation, disposer d'un budget pour 2025 contribue à donner des points de repère aux acteurs régionaux.



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Bruno LAMOTTE**

Président de la commission « Budget-Finances »

► **Marie-Christine PLASSE**

2^{ème} vice-présidente, référente de la commission

► **Jocelyne ROCHE**

Vice-présidente délégué, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- ALLARD Nelly (HABITAT)
- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)

Collège 2*

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)

Collège 3*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CHAPPELET Jean (URIOPSS)

Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- DUBOISSET Gilles (CCI)
- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)

Collège

2*

- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

Collège

3*

- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- GILLES Pascale (Mouvement asso)
- PELLA Dominique (Recherche)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

SIMON Claire, Directrice générale adjoint en charge du Pilotage des ressources

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances

BONNEVILLE Agnès, Directrice adjointe de la Direction des finances

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Jean-Luc DOLLEANS ? au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames,

Messieurs,

Avant tout, nous nous associons à vos propos concernant le territoire de Mayotte et la solidarité dont nous devons faire preuve.

Dans le contexte économique très incertain que nous connaissons, la stratégie de la Région Auvergne Rhône Alpes est de conserver la date du vote du budget.

Ce budget a été élaboré sur la base du projet de loi de finance finalement rejeté comme nous le savons aujourd'hui.

Pour autant, si celui-ci devait intervenir, il serait appliqué les points suivants :

- Le gel de la TVA pour 2025 : perte récurrente de l'ordre de - 60 M€.
- La suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : impact -15 M€.
- Une baisse de 2 points du Fond de Compensation de la TVA : soit - 8 M€
- Une hausse de 3 points de la contribution à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales : - 6 M€
- Une baisse des crédits du fonds vert : -3M€
- Enfin, la création d'un « fonds de réserve », au titre du rétablissement des comptes publics, estimé à 33 M€ pour la Région.

Le manque à gagner s'établit a minima à 125M€.

Une baisse des recettes de BP à BP de -2,5 %, à périmètre constant, soit -84 M€

Le budget prévisionnel comprend la compensation de cette baisse pour 80 M€ sur les frais de fonctionnement.

La comparaison du budget prévisionnel de 5 188,5 M€, emprunt inclus, est en lecture primaire en progression de 649,5 M€ soit 14% en regard du BP 2024.

Il convient toutefois d'intégrer entre-autre, le nouveau modèle de financement des investissements en matériel roulant avec la constitution d'une SPL qui fait apparaître des montants qui se neutralisent de 407 M€ tant en recette qu'en dépense, hormis la capitalisation de la SPL pour 58 M€, ainsi qu'un droit de compensation de l'Etat en recette de 35 M€ dû à la mise à disposition de la région de 756 km de routes nationales pour entretien, exploitation et aménagement.

Hormis les écritures relatives à l'exploitation des TER et du matériel roulant ferroviaire et hors FEADER, les recettes du BP 2025 diminuent de 120 M€ et s'élèvent à 3 856 M€.

Concernant les recettes :

La prévision sur les recettes de TVA est estimée à 2 090 M€ contre 2 281 M€ en 2024. A noter que les recettes du dernier trimestre 2024 sont en deçà des estimations des orientations budgétaires 2025.

La recette des cartes grises progresse de 20 M€ soit 260 M€.

En ce qui concerne les dépenses :

L'exécutif prévoit une baisse des dépenses de fonctionnement de 80 M€, soit - 3 %, passant de 2 646 M€ à 2 566 M€.

Nous notons, une fois encore, une baisse des dotations de l'Etat de 19 M€, passant de 164 M€ à 145 M€ en 2025.

La répartition des dépenses principales est de 51% pour les transports, 30 % pour l'enseignement et la formation et de 6 % pour les services généraux.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 174 M€ en autorisations de programme et à 1 691M€ en crédits de paiement hors FEADER, avec une augmentation de 299 M€ dont 277 M€ pour le matériel roulant.

A noter les baisses pour l'enseignement et la formation soit - 53 M€ en dépenses d'investissement et - 37 M€ en dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'action économique, le collège 1 est en accord avec les observations de la commission des finances du Ceser avec les interrogations concernant les économies envisagées en matière de Pôles et Clusters et d'Economie Sociale et Solidaire.

L'Etat dans le projet de PLF 2025 a prévu a minima une diminution et l'on pourrait penser à une suppression de l'aide aux pôles. La région se retrouve donc avec une responsabilité accrue.

L'intérêt du modèle économique des pôles de compétitivité est important pour soutenir l'innovation, la réindustrialisation et la compétitivité des entreprises du territoire.

Par ailleurs, à propos de la réduction des dépenses de fonctionnement de 6,5 % des agences territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, compréhensible au regard de l'effort budgétaire de la Région, nous souhaitons que cela ne soit pas dommageable à l'accompagnement et au soutien des entreprises.

Le Collège 1 agrée le choix de la Région de présenter son Budget Primitif 2025 en décembre malgré le contexte national et la volonté de ne pas entraver les actions et projets envisagés dès le début 2025.

Par suite de ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui est proposé concernant le Budget Primitif 2025.

Intervention de Chantal SALA, au nom de la CGT

Dans un contexte national de tensions politiques et budgétaires, alors que notre pays fait face à une vague de casse industrielle et que la situation de l'emploi est catastrophique dans de nombreuses filières : automobile, sidérurgie, construction... Ce sont les salarié-es et les retraité-es à qui l'on demande à nouveau de payer l'addition du déficit creusé depuis de nombreuses années et particulièrement depuis 7 ans au bénéfice des grandes entreprises, de leurs actionnaires et dirigeantes.

Malgré l'affichage de la hausse des impôts pour les plus riches et pour les entreprises, la CGT dénonce des mesures cosmétiques qui servent d'écran de fumée pour cacher de nouvelles décisions austéritaires pour la vie des travailleurs et travailleuses.

Dans un contexte régional où AURA, première région industrielle de France (600 000 emplois) est elle aussi fortement impactée par les menaces sur l'activité économique : 50 PSE dénombrés en 2024 avec des menaces sur 4500 emplois, et d'autres à venir en 2025, ce sont là aussi les salarié-es qui seront les premiers affectés.

Prenons pour exemple la fermeture annoncée de l'entreprise VENCOREX en Isère qui non seulement impactera le site mais également d'autres entreprises et des sous-traitants. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir la relocalisation industrielle. Encore faut-il mettre tout en œuvre pour garder nos fleurons industriels ?

Dans le même temps, l'exécutif régional poursuit son exercice d'autosatisfaction en affichant une nouvelle progression de l'épargne brute en section de fonctionnement pour atteindre 768 millions d'euros.

Il se targue aussi : « D'un recentrage sur les politiques obligatoires et à fort impact, limitation des budgets à euros courants sans tenir compte de l'inflation, gel de certaines dotations versées, contribution des partenaires à l'effort d'économies...sont autant de décisions courageuses destinées à conserver un fort niveau d'investissement » SIC.

L'exécutif régional se targue de ce recentrage mais joue immédiatement le bon élève en participant bien volontiers par un abondement de 33 M€ au fonds de réserve participant « au redressement des comptes publics » demandé par feu le gouvernement Barnier.

Nous espérons que cette enveloppe pourra retourner auprès des administrés de notre territoire dès 2025 sans que le gouvernement suivant ne récupère cette fausse bonne idée.

Peu importe si cette gestion doit mettre en difficulté un certain nombre de bénéficiaires (communes, Départements, Offices de logement sociaux) qui attendraient depuis des mois le versement de fonds FEDER en provenance de la Région si on se réfère à certains articles de presse récents. Ces bénéficiaires, ne l'oublions pas, sont aussi des acteurs du service public.

Concernant la formation professionnelle, qui est pourtant une compétence de la Région, force est de constater une nouvelle baisse du budget alors que les besoins sont immenses au regard de la situation de l'emploi et des transitions industrielles.

Le PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences) connaît déjà une baisse drastique alors qu'il doit s'adresser aux publics les plus éloignés de l'emploi et aux métiers en tension. La Région annonce avoir besoin de temps supplémentaire pour agir, alors que durant les négociations qui n'ont pas abouti, des travaux préparatoires très avancés ont eu lieu.

Là aussi, ce sont les salariés et demandeurs d'emploi qui font les frais de la politique régionale, qui persiste à ne vouloir financer que le volet de l'adaptation de l'outil de formation et non celui des formations avec notamment la suppression du financement du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires).

Au sujet de l'enseignement, nous constatons l'élargissement de l'expérimentation à 8 nouveaux lycées de l'externalisation de l'entretien. Il est nécessaire que la Région apporte les conclusions de la première phase d'expérimentation avant d'envisager son élargissement.

Toujours au sujet de l'enseignement, la Région ambitionne de renouveler en 2025 l'appel à projets « soutien au développement territorial de l'enseignement supérieur » dans un objectif de renforcement de l'ancrage territorial en lien avec les besoins des collectivités. L'ancrage territorial de l'enseignement supérieur, la possibilité donnée à des jeunes de pouvoir étudier dans des villes hors des métropoles, la dynamique territoriale induite par la présence d'antennes universitaires sont des dimensions que nous partageons totalement.

Nous alertons donc la Région sur la situation du campus de Moulins, qui risque de fermer en 2025, supprimant brutalement la possibilité à 400 jeunes de se former dans l'Allier. De nombreuses autres antennes dans les territoires sont dans la même situation.

Concernant le volet transport, nous prenons acte de la création de la SPL, néanmoins une autre gestion aurait apporté davantage de garanties sur la maîtrise et le contrôle des fonds publics et éviter une accélération de l'ouverture à la concurrence qui ne résoudra en aucune façon les problèmes du TER : en effet, transférer à la SPL du matériel roulant amianté (encore en activité sur la Région) qui ne peut être transféré à un autre opérateur aura des coûts importants qui ne sont pas pris en compte.

Nous ne pouvons que rappeler les conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes concernant le matériel roulant qui estime le déficit à au moins 30 rames. Ce déficit est bien la conséquence du manque d'investissement de l'exécutif régional depuis plusieurs années.

Bien que les fonds alloués à la SPL gonflent le budget investissement de la Région, les montants annoncés ne sont pas à la hauteur et dénotent un manque de volonté de l'Etat et de la Région qui aura des conséquences directes.

Dans une période où la transition écologique est mise en avant par nos politiques il y a là encore un delta très important entre les paroles et les actes.

Au-delà de la demande d'une définition des critères d'évaluation de son activité et de la qualité de service apporté mentionnée dans l'avis, notre groupe demande une saisine de la Région concernant la création de la Société Publique Locale afin d'apporter une meilleure compréhension des différents enjeux à court, moyen et long terme de cette décision.

Nous partageons les observations du CESER concernant les interrogations liées au chapitre de l'économie sociale et solidaire dans une pratique alternative au marché, permettant un autre rapport au travail des salariés et aux bénéficiaires, devant être promue comme un levier de transformation économique, sociale et écologique au cœur des territoires et un facteur de cohésion sociale.

Nous partageons également les interrogations du CESER sur le volet ressources humaines.

La CGT votera l'avis.

Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Ce budget primitif s'inscrit dans la stratégie budgétaire régionale telle que nous la connaissons depuis 8 ans. La nouveauté tient davantage à la dégradation de la situation budgétaire nationale qui impacte notre collectivité par un manque à gagner évalué à 125 M€ dont 60 générés par le gel de la TVA. Il y a fort à parier qu'après adoption de la loi spéciale, et avec une loi de finances en décalé, la commission 10 aura des décisions modificatives à traiter en 2025...

Saluons pour commencer la bonne gestion globale de la part des services de la région avec des ratios financiers qui restent solides, et entrons dans le vif du sujet sur le fonds de ce BP, avec trois points parmi tant d'autres :

I Une poursuite de la modification de la structuration du budget :

S'il y a une analyse qui fait l'objet d'un large consensus dans notre assemblée, c'est bien celle qui alerte sur le très artificiel distinguo entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les 1^{ères} affublées d'une étiquette de gabegie, les 2^{ndes} parées de toutes les vertus. Malheureusement, les finances publiques s'accommodent assez mal de ces postulats simplistes. Ainsi sur la base de ce principe, on a vu s'effondrer les dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage en crédits de paiements en fonctionnement de 48 % entre 2016 et 2024 et les coupes continuent avec ce BP. De forts impacts ont frappé aussi et entre autres les chapitres environnement, culture, économie sociale et solidaire, etc.

Le budget régional subit par ce biais une profonde modification de sa structure qui voit chaque année des montants croissants transférés de la section de fonctionnement vers celle d'investissement. Dans les comptes de ce BP, ce sont 1,197 Mds € qui sont transférés de l'une à l'autre par des opérations d'ordre, ce montant était de 955 M€ l'année dernière.

Un des résultats de cette stratégie budgétaire est symbolisé par l'évolution du poids des dépenses dont bénéficient la formation professionnelle et l'enseignement. Au Compte administratif 2015 –il y a 10 ans–, ils représentaient 48 % des dépenses de fonctionnement : ils n'en représentent plus que 26 % à ce BP.

II Un budget primitif 2025 prudent...

La Région nous soumet un budget préparé avec prudence, anticipant une baisse des recettes réelles de fonctionnement comprises entre 2,5 % et 3 % et au sujet desquelles il faut rappeler qu'elles s'ajoutent aux puissants rabotages antérieurs qu'ont subi ces dépenses de fonctionnement dont on sait, au CESER, qu'il s'agit de dépenses d'intervention au service de l'intérêt régional.

Prudence aussi que l'on voit dans le gel de certaines dotations à différents partenaires et dans la préservation des équilibres fondamentaux avec une nouvelle augmentation de l'épargne brute à 768 M€.

Côté investissements, ce budget positionne la région dans la tendance générale des régions à maintenir leurs dépenses d'investissement comme l'a relevé la Cour des comptes dans son rapport 2024 sur la situation financière des collectivités territoriales. Le record d'investissement sur lequel communique la région à 1,7 Mds est obtenu par la création de l'outil SPL pour optimiser le financement des investissements en matériel roulant grâce à un mécanisme de droit d'entrée.

Cette stratégie devrait être évaluée pour mesurer les effets sur les territoires, les associations, les partenaires et bien sûr les auvergnats-rhônealpins.

III ... sans grande ambition :

On l'a dit, la formation professionnelle est un des fils rouges des coupes budgétaires régionales et sa présentation couplée avec l'enseignement dans le chapitre 932 oblige à aller dans le détail pour voir les baisses qui lui sont spécifiques : - 32,8 % sur l'insertion sociale et professionnelle, - 14,7 % sur la formation professionnalisante, - 12 % sur la formation certifiante, - 15,2 % sur l'apprentissage...

Ce que nous entendons par cette politique qui relève de sa compétence, c'est que la région n'intègre pas le fait que la compétitivité des entreprises passe aussi par les compétences des salariés. D'autant que, dans le même temps, la région n'a pas signé le plan d'investissement dans les compétences (PIC) actuel. Les suivants s'annoncent à la baisse avec le recul financier de France-Compétences, comme cela est justement mentionné dans ce projet d'avis de la C 10.

Sur les lycées ensuite, le plan Marshall dont le document d'orientations budgétaires annonçait la poursuite et qui perd 53 M€ en investissements.

Il n'y a donc pas d'ambition sur ces chapitres pour l'avenir des populations d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il n'y en a pas davantage sur culture, sport et jeunesse dont les crédits de fonctionnement baissent de 3,5 % ou encore sur l'action économique avec moins 4 % ou sur l'environnement avec moins 32 %.

Les diminutions de crédits sont souvent baptisées « recentrages » sur les compétences régionales notamment en matière d'environnement, ce qui peut inquiéter les associations œuvrant par exemple sur la création d'espaces naturels et qui ont montré leurs compétences et leur coût modéré pour les finances publiques.

L'urgence est de prendre en charge la transition juste, pour l'avenir des populations, ces baisses budgétaires nous inquiètent donc tout particulièrement. Les finances publiques doivent impulser cet effort et la politique budgétaire régionale n'est toujours pas au rendez-vous.

Recentrage aussi s'agissant de l'arrêt de dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire, dont les acteurs n'ont pas eu l'honneur d'être consultés, ni même informés. Pas d'ambition sur le social, car soutenir l'ESS, c'est aussi soutenir une certaine idée d'un dialogue social aujourd'hui bien mal traité, à un point tel que cela nuit à l'efficacité économique.

Citons enfin, mais ce n'est pas exhaustif, les 2,5 M€ de baisse de dotations au secteur culture, sport et jeunesse dont on ne connaît pas davantage les dispositifs ciblés.

En définitive, la stratégie pour nous la plus utile serait celle susceptible d'apporter des réponses aux besoins de nos concitoyens de la région. Pour cela, et au-delà d'objectifs rívés sur les ratios de l'analyse financière, la région pourrait réfléchir à une utilisation des marges dégagées par la gestion antérieure (notamment la gestion active de la dette) pour renforcer des secteurs tels que la formation professionnelle, l'économie de proximité ou la transition juste. Et ceci sans pour autant bousculer la règle d'or qu'elle s'est fixée car souvenons-nous qu'au dernier compte administratif les recettes de fonctionnement étaient supérieures aux dépenses de fonctionnement de 900 M€...

Merci au chargé d'étude de la commission ainsi qu'à son Président qui a su faire vivre l'ADN du CESER : la recherche des consensus —sans cacher les nuances— pour ne pas cliver la commission. La CFDT votera l'avis, encore une fois pédagogique, de la commission 10 qui propose utilement l'instauration d'une commission de suivi de la mise en place de la SPL sur les actifs financiers.

Je vous remercie.

Intervention d'Yvon CONDAMIN, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, chers collègues

L'avis qui vient de nous être présenté par Bruno Lamotte, élaboré avec la précieuse et pertinente contribution de Michel Raffin, est très clair et très pédagogique, alors que le contour du Budget Primitif présenté par l'exécutif Régional est complexifié par des changements de périmètre, d'approche comptable et de prise en compte d'injonction de l'Etat.

Les collèges 3-4 sont très conscients des difficultés que rencontre le Conseil Régional pour établir un budget dans le contexte actuel. Tout comme la Commission10 ils approuvent le choix de la Région AuRA de voter le budget 2025 dès ce mois de décembre.

De même ils approuvent l'intégration dans le document budgétaire, des dispositions présentées par le gouvernement démissionnaire pour maîtriser le déficit budgétaire national ; et ceci contrairement à l'habitude sans critique à l'égard de l'Etat ou autosatisfaction excessive ; signes de la gravité de la situation financière de la France et du sens des responsabilités de l'Exécutif régional.

Les Collèges 3-4 souhaitent attirer l'attention sur 4 points :

- 1) La création de la SPL, qui correspond à un changement structurel profond de la gestion des transports ferroviaires régionaux mérite un suivi, en particulier pour apporter des réponses à certaines interrogations et la société civile par le CESER devrait être étroitement associée à ce suivi ; gageons que l'échange programmé avec le VP délégué aux transports du Conseil régional, permettra de donner une suite favorable à cette requête.
- 2) Le secteur « santé, handicap, action sociale » bénéficie dans ce Budget Primitif d'une augmentation très sensible, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, certes sur des montants modestes, mais cette avancée mérite d'être notée, car le sujet fait l'objet d'une remarque récurrente de nos collègues : il semble que le Conseil Régional s'est décidé à augmenter les capacités de formation des personnels soignants. Si le principe est admis on eût cependant souhaité davantage de précisions sur le contenu de cet engagement ; la Commission 5 devrait, nous semble-t-il, interpeller le VP du Conseil régional pour ce faire.
- 3) L'avis souligne que le BP annonce une réduction des dépenses de fonctionnement en matière d'environnement avec une « suspension des soutiens à la biodiversité. Or La loi MAPTAM a conféré à la Région le rôle de chef de file environnement et notamment biodiversité ; ce rôle implique des missions de coordination et d'animation pour fédérer les acteurs régionaux (dont les collectivités, les associations etc) autour d'objectifs définis à partir de connaissances établies. Or dans l'exposé des motifs qui nous est donné ce rôle se réduit au strict minimum : réserves naturelles régionales, Natura 2000, espèces emblématiques. Quid de la nature ordinaire, là où les pressions sont fortes et où le déclin est manifeste et

documenté, et aussi cadre de vie de la grande majorité de la population, là où les populations peuvent se sensibiliser à "l'écologie positive" ? La réduction de budget biodiversité déjà engagée les années précédentes s'accroît et ne permettra pas semble-t-il de relever ces défis.

- 4) L'avis présenté souligne que le CESER « s'interroge sur les économies en matière de pôles et clusters ou de l'économie sociale et solidaire » il souligne : « Comme l'a souligné Régions de France, l'économie sociale et solidaire doit être promue comme un levier de transformation économique, sociale et écologique au cœur des territoires. »

Les Collèges 3-4 souhaitent rappeler qu'une politique de soutien à l'ESS réaffirmée à l'échelon régional permet concrètement de soutenir la création d'emplois durables et la (re)localisation des activités. L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural (ex : Allier), et face à la crise, les entreprises de l'ESS - notamment coopératives SCOP/SCIC - résistent mieux et ont un taux de pérennité à 5 ans de 79 % contre 61 % pour l'ensemble des entreprises (source INSEE). Les entreprises de l'ESS sont également sources d'innovation pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et sociaux. Elles sont souvent pionnières dans les filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques...), dans les modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable...).

Enfin les Collèges 3-4 relèvent une fois de plus le choix de l'Exécutif de sacrifier les dépenses de la section de fonctionnement à un « tout investissement », choix plus brutal cette année eu égard à la baisse des recettes. Ce choix érigé en règle d'or porte en germe des difficultés accrues pour le quotidien des habitants de la Région.

Sauf expressions individuelles, les Collèges 3-4 voteront positivement cet avis.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	X		
		DOLLEANS Jean-Luc	X		
		DUBOISSET Gilles	X		
		EHSAM Olivier	X		
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	X		
		SIQUIER Marie-Amandine	X		
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	X		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X		
		CHARVERON Philippe	X		
		GLERAN Philippe	X		
		JAVELLE Valérie-Anne	X		
		PANSERI Anne-Sophie	X		
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah	X		
		GIRAUDET Alexandra	X		
		IMBERTON Emmanuel	X		
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X		
		CABUT Bruno	X		
		GINESTET Fabienne	X		
		LE ROUEIL Anne-Marie	X		
		MARCAGGI Christophe	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		ROBERT Anne-Marie	X		
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X		
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	X		
		LATAPIE Didier	X		
		OLEKSIK Bernadette	X		
		Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole		
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	X		
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	X		
		HOMETTE Marie-Odile	X		
	France Chimie Aura	GUILPAIN Gérard	X		
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice	X		
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise	X		
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X		
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	X		
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIDAY Henri	X		
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly	X		
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X		
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X		
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	X		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPFEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	X		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc	X		
		FONT Maryse	X		
		JOUX Michel	X		
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	X		
		CROZAT Jérôme	X		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa	X		
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle	X		
		GUINAND Jean	X		
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X		
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X		
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	X		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X		
		CANET Fabrice	X		
		CARDINAUX Lionel	X		
		DA COSTA Rosa	X		
		DALMAS Patrick	X		
FAURE Philippe		X			
GELDHOF Nathalie		X			
GENSEL Virginie		X			
GRANATA Eric		X			
GUICHARD Karine		X			
MARGERIT Laurence		X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		MEQUIGNON Christine	X		
		NATON Agnès	X		
		PELLORCE Pascal	X		
		PLANCHE Laëtitia	X		
		SALA Chantal	X		
		VIGOUROUX Eric	X		
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette	X		
		BADOR Laurent	X		
		BARRAT Jean	X		
		BAULAND Gisèle	X		
		CASALINO Françoise	X		
		CHENNAZ Cédric	X		
		GUILHOT Jean-Marc	X		
		JACQUIER Claudine	X		
		JUYAUX-BLIN Christian	X		
		LAMOTTE Bruno	X		
		LE GAC Elisabeth	X		
		NINNI Agnès	X		
		PUECH Marilyne	X		
		ROBERTO Sansoro	X		
	SAILLANT Elisabeth	X			
	SCHMITT Isabelle	X			
	SIVARDIÈRE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X		
		BOCHARD Frédéric	X		
		DEVY Eric	X		
		GILQUIN Jean-Pierre	X		
		LEYRE Michelle	X		
		MERENDET Patricia	X		
		PICHOT Arnaud	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.	
		RICARD Claude	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie	X			
		GRANDJEAN François	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis	X			
		GUERROUI Nassira	X			
		MILANETTI Nathalie	X			
		ROCHE Jocelyne	X			
		ROUSTAND Philippe	X			
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine	X			
		HERAUD Marta	X			
		LELUC Gilles	X			
		LOHEZ Valérie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINÉ Jean-Louis	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	X		
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas	X		
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X		
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X		
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X		
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X		
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X		
		BERNARD Sébastien	X		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Héléne	X		
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X		
		MESSIÉ Christine	X		
		MEUNIER Frédérique	X		
		ZAKAR Saïd	X		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	X		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe	X		
		MONNET Alexis	X		
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine	X		
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas	X		
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	X		
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas	X		
		POISSON Patricia			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline	X		
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X		
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François	X		
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	X		
	Accord ARRAML, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X		
		BOCHATON Alice	X		
		GRATALOUP Sylvain	X		
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa	X		
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François	X		
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X		
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick	X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques	X		
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X		
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALON Christian	X		
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	X		
		BONNEFOY Thomas	X		
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X		
		RESCHE-RIGON Frédérique	X		
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X		
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves	X		
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X		
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard	X		
		PELLET Anne	X		
		WALBAUM Ludovic	X		
Non désigné					
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	X		
		COLLONGE Martine	X		
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal	X		
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine	X		
		VERNEY-CARRON Florence	X		

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Michel RAFFIN

Michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Le projet de budget primitif 2025 atteint 5,2 milliards d'euros, en intégrant un important changement de périmètre lié surtout à l'ouverture concurrentielle de l'exploitation des services TER. Hors effets de périmètre, le budget est orienté à la baisse, étant construit sur la base d'un rendement de TVA plus faible qu'escompté et d'une hypothèse de loi de finances devenue caduque mais laissant inconnues les conditions de participation au redressement des comptes publics.

Dans le contexte national d'incertitude, le CESER apprécie le principe d'un vote du budget primitif dès décembre 2024 pour apporter des points de repère aux acteurs régionaux. Il apprécie aussi de bénéficier pour la première fois d'explicitations dans le texte sur l'évolution des enveloppes de crédits. Il relève l'incidence d'un nouveau mode de financement du transport ferroviaire.

Le CESER observe que les dépenses sont contraintes par les recettes mais en préservant les grands équilibres de la stratégie budgétaire régionale.

Il souhaite que l'incertitude du contexte national soit rapidement levée. Si la Région est une Collectivité disposant de marges de manœuvre, ces dernières sont fragiles par effet du risque de perte de confiance des investisseurs, des collectivités partenaires ou des consommateurs. Un nouveau cap politique tourné vers l'avenir est indispensable en matière de relations Etat-Région.

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) |
[FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) |
[REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

Crédits photos :123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29

